

VOLCAT IGUALADA

1. INTRODUCTION

1.1. C'est une course de vtt, dévidée en 3 étapes.

1.2. C'est une compétition individuelle du niveau suivant :

- Étape 1 : UCI XCO C3
- Étape 2 : Marathon autonome
- Étape 3 : UCI XCO C3

(Seulement l'épreuve PRO) pour fédérés. Il est aussi possible d'y participer en groupe ou individuellement en catégorie OPEN (licence de cyclotourisme ou acheter une licence de jour).

1.3. La compétition sera de 18 au 20 d'avril 2025.

1.4. La compétition se déroulera dans la ville d'Igualada (province de Barcelone). Tous les départs et arrivées de toutes les étapes auront lieu au même endroit.

1.5. La compétition suit les règles techniques et sportives de l'UCI (Union Cycliste Internationale) pour les catégories élite hommes et femmes, et de la FCC pour les autres catégories.

2. INSCRIPTIONS

2.1. Toute personne souhaitant participer à cette compétition doit s'inscrire sur le site officiel : www.volcatbtt.com. Pour que l'inscription soit valide, il est obligatoire de remplir tous les champs requis dans le formulaire et de payer les frais d'inscription.

2.2. La période d'inscription se terminera le 16 avril 2025.

2.3. Les participants doivent être en possession d'une licence de compétition cycliste, délivrée par une fédération cycliste nationale approuvée par l'UCI. Les participants souhaitant concourir dans les catégories élite UCI masculine et féminine doivent disposer d'une licence annuelle de compétition cycliste.

2.4. En cas de détention d'une licence cyclotouriste, il sera possible de participer dans la catégorie OPEN/POPULAIRE. Il est également possible d'acquérir une licence journalière, moyennant un coût additionnel de 6 €.

2.5. IMPORTANT : Conformément aux règles de la Fédération Royale Espagnole de Cyclisme (RFEC), les participants étrangers possédant une licence de cyclisme non délivrée par la RFEC doivent avoir une autorisation écrite de leur fédération nationale, une autorisation de sortie, certifiant que l'assurance est valable en Espagne. Ce document doit être présenté aux commissaires pour pouvoir retirer le dossard.

2.6. Lors des vérifications administratives, un bracelet sera remis à tous les participants, qu'ils devront porter pendant les jours de compétition. Ce bracelet permet d'accéder aux zones réservées aux participants et garantit le respect des mesures de sécurité.

2.7. Le prix d'inscription par participant est :

	3 ETAPES	2 ETAPES	1 ETAPA
200 PRIMERES INSCRIPCIONS	150€	---	---
09.10.2024 23.03.2025	170€	99€	55€
24.03.2025 16.04.2025	195€	105€	65€

2.8. L'inscription inclue :

- Le droit de participer à la compétition.
- Parcours balisé.
- Maillot commémoratif officiel INVERSE VoICAT Igualada
- Plaque et dossard.
- Service de chronométrage.
- Ravitaillements en liquide et solide.
- Ravitaillement final de chaque étape.
- Cadeau finisher VoICAT Igualada (uniquement pour 3 étapes).
- Fermeture de course.
- Services médicaux.
- Toilettes/douches.
- Guide du cycliste.
- Lavage de vélos.
- Garde-vélos.

Autres :

- Zone de camping-cars à côté de la compétition

2.9. En cas de disqualification ou de retrait de la compétition pendant celle-ci, le prix de l'inscription ne sera pas remboursé, ni totalement ni partiellement.

2.10. Politique d'annulation et de modifications (concernant le prix de l'inscription) :

Politique de remboursement selon la date de demande, pour les inscrits qui N'ACHÈTENT PAS la garantie de remboursement.

Période	% Remboursement
Jusqu'au 25 de février 2025	75%
Du 26 février au 26 de mars 2025	50%

A partir du 27 de mars, il n'y aura AUCUN % de remboursement.

Changement de titulaire

Le changement de titulaire est autorisé avec des frais de 10 €, et le participant peut le gérer de manière automatique dans sa fiche d'inscription sur la plateforme d'inscription.

3. PARTICIPANTS

3.1. Tous les participants doivent être âgés d'au moins 16 ans (PRO) et 16 ans (OPEN) au 31 décembre de l'année où la compétition a lieu.

3.2. Les participants peuvent s'inscrire dans les catégories suivantes en modalité PRO/COMPÉTITION :

- ÉLITE FEMMES
- ÉLITE HOMMES
- U23 FEMMES
- U23 HOMMES
- JUNIOR HOMMES
- JUNIOR FEMMES
- CADET HOMMES. Garçons ayant 16 ans au 31 décembre de l'année de la compétition.
- CADET FEMMES. Filles ayant 16 ans au 31 décembre de l'année de la compétition.
- MASTER 30. Hommes et femmes ayant 30 ans ou plus au 31 décembre de l'année de la compétition. Ceux qui maintiennent leur licence élite ne pourront pas concourir en Master 30.
- MASTER 40. Hommes et femmes ayant 40 ans ou plus au 31 décembre de l'année de la compétition. Ceux qui maintiennent leur licence élite ou Master 30 ne pourront pas concourir en Master 40.
- MASTER 50. Hommes et femmes ayant 50 ans ou plus au 31 décembre de l'année de la compétition. Ceux qui maintiennent leur licence élite, Master 30 ou Master 40 ne pourront pas concourir en Master 50.
- MASTER 60. Hommes et femmes ayant 60 ans ou plus au 31 décembre de l'année de la compétition. Ceux qui maintiennent leur licence élite, Master 30, Master 40 ou Master 50 ne pourront pas concourir en Master 60.

3.3. Les numéros de dossard seront attribués par catégorie et selon l'ordre d'inscription et la dernière mise à jour du classement UCI.

3.4. Les participants peuvent s'inscrire dans les catégories suivantes en modalité OPEN/POPULAR :

- OPEN HOMMES. Hommes âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre de l'année de la compétition.
- OPEN FEMMES. Femmes âgées de 16 ans ou plus au 31 décembre de l'année de la compétition.
- OPEN DUO HOMMES. Équipe formée de deux hommes âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre de l'année de la compétition. Ils peuvent avoir une licence de compétition (étant donné qu'il s'agit d'une catégorie non reconnue par l'UCI, il n'est pas possible de prétendre à des prix ou des points UCI). Les licences cyclotouristes ou journalières sont acceptées.

- OPEN DUO FEMMES. Équipe formée de deux femmes âgées de 16 ans ou plus au 31 décembre de l'année de la compétition. Elles peuvent posséder une licence de compétition (étant donné qu'il s'agit d'une catégorie non reconnue par l'UCI, il n'est pas possible de prétendre à des prix ou des points UCI), une licence cyclotouriste ou une licence journalière.
- OPEN DUO MIXTE. Équipe formée d'un homme et d'une femme âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre de l'année de la compétition. Ils peuvent posséder une licence de compétition (étant donné qu'il s'agit d'une catégorie non reconnue par l'UCI, il n'est pas possible de prétendre à des prix ou des points UCI), une licence cyclotouriste ou une licence journalière.
- ÉTAPE. Modalité où le participant peut choisir l'étape qu'il souhaite réaliser parmi les deux. Âge minimum de 16 ans au 31 décembre de l'année de la compétition.

3.5. Tous les participants inscrits pour une seule étape, même s'ils disposent d'une licence fédérative UCI en vigueur, participeront uniquement dans la catégorie OPEN.

3.6. Tous les participants inscrits dans la catégorie PRO qui abandonnent la course peuvent continuer à participer mais uniquement dans la catégorie OPEN, en respectant toutes les règles qui régissent cette modalité.

3.7. La participation avec un vélo électrique n'est pas autorisée.

4. INFORMATION PARTICIPANTS

4.1. Tous les changements seront annoncés sur le tableau d'affichage de la course, et il incombe aux participants de se tenir informés. Le site officiel de la course disposera également d'un panneau d'information pour suivre toutes les mises à jour de dernière minute, ainsi que sur les réseaux sociaux de la compétition.

5. PROCÉDURE DE LA COURSE

5.1. Cette compétition suit le règlement général de l'UCI ainsi que la réglementation spécifique de VTT de l'UCI.

5.2. Après chaque étape, les résultats de l'étape et le classement général seront publiés sur le site officiel de la course et sur le tableau d'affichage.

5.3. La zone de départ (BOX) ouvrira 20 minutes avant l'heure de départ.

5.4. L'ordre de départ sera établi en fonction du classement général de la compétition.

5.5. Cinq minutes avant l'heure de départ, l'accès à la zone de départ sera interdit, et les participants arrivant tard devront se placer à la fin de chaque groupe de départ.

5.6. Aucun participant ne peut rejoindre la course une fois le départ officiel donné, sauf autorisation d'un commissaire. Les participants qui commencent après le départ officiel seront considérés comme DNS (Did Not Start).

5.7. Toute infraction au règlement entraînera la disqualification du participant concerné.

5.8. Les participants qui quittent le classement officiel peuvent continuer à participer à l'événement de manière non compétitive, à condition de ne pas influencer le déroulement de la compétition. En cas de non-respect de cette règle, ils seront expulsés de la course sans possibilité de poursuivre.

6. TEMPS LIMITE

6.1. Horaires limite. L'organisation fixe une vitesse limite, qui pourra être appliquée si nécessaire. La moyenne établie est de 10 km/h et sera appliquée dès que l'organisation le jugera nécessaire.

7. SORTIE NEUTRALISÉ

7.1. Pour des raisons de sécurité, le départ de toute étape peut être neutralisé. La course sera précédée par un véhicule officiel. Une fois que le directeur de course aura donné le départ de l'étape, les participants pourront commencer à concourir.

7.2. Lorsque le véhicule officiel arrivera à la fin de la section neutralisée, il s'arrêtera sur le côté pour indiquer la fin de la neutralisation.

7.3. Pendant le départ neutralisé, il est interdit de dépasser le véhicule en tête.

8. PARCOUR

8.1. Ce parcours sera dûment signalé avec des marques, en particulier aux points conflictuels, comme des croisements ou des rubans.

8.2. Le parcours sera balisé et dûment contrôlé par les autorités. Le participant devra être vigilant sur les pistes, car il est possible qu'il y ait des véhicules autorisés en circulation.

8.3. Le parcours inclut des montées exigeantes et des sections avec des descentes techniques. Il est de la responsabilité du participant de décider quelle section est cyclable. L'organisation ne se porte pas responsable des compétences ou de l'état de forme de chaque participant.

8.4. Des points de contrôle seront disposés tout au long du parcours.

8.5. Aux points de contrôle, un commissaire doit noter le numéro de dossard de chaque participant ainsi que son temps.

8.6. Sauter un point de contrôle entraînera la disqualification du participant concerné.

8.7. Ne pas suivre les indications sur un segment entraînera la disqualification du participant concerné.

8.8. Quitter le parcours établi par l'organisation entraînera la disqualification du participant concerné.

9. APPROVISIONNEMENTS

9.1. Les zones d'approvisionnement seront dûment signalées sur le parcours. Dans ces zones, le participant trouvera tout le nécessaire pour répondre à ses besoins en alimentation et en hydratation entre les étapes.

9.2. Les points d'approvisionnement pour les équipes seront les points où l'assistance sera autorisée.

10. MARCAGE

10.1. La course sera marquée avec des rubans et des flèches de direction. Il n'est pas nécessaire d'utiliser un appareil électronique pour suivre le parcours, mais il est recommandé d'avoir le tracé téléchargé.

ATTENTION ! Le tracé est provisoire et peut varier jusqu'à la veille de la course !

11. ABANDONS

11.1. Tout participant qui abandonne doit informer l'organisation dès que possible.

11.2. Ne pas informer de l'abandon pourrait entraîner l'expulsion de la compétition.

11.3. En cas d'accident ou d'urgence, et en tenant compte de la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de forcer le retrait d'un participant de la compétition.

12. RÉSULTATS

12.1. Les résultats de chaque étape sont établis en fonction du temps requis pour compléter chacune des étapes, plus les pénalités.

12.2. Le temps total des étapes complétées et le temps total des pénalités déterminent les classements finaux.

12.3. Chaque étape sera une course indépendante où des points UCI correspondants seront attribués, avec un classement quotidien indépendant.

12.4. Les classements suivants sont établis dans la catégorie PRO / COMPÉTITION :

- SCRATCH
- Élite / Sous 23 féminin
- Élite / Sous 23 masculin
- Junior masculin
- Junior féminin
- Cadet masculin
- Cadet féminin
- Maître 30 masculin
- Maître 30 féminin
- Maître 40 masculin

- Maître 40 féminin
- Maître 50 masculin
- Maître 50 féminin
- Maître 60 masculin
- Maître 60 féminin

Dans la catégorie OPEN / POPULAIRE, le classement sera selon les catégories suivantes en comptabilisant les deux étapes :

- OPEN HOMME
- OPEN FEMME
- OPEN DUO FÉMININ
- OPEN DUO MASCULIN
- OPEN MIXTE

12.5. Il existe un classement PRO pour les Élite féminin et masculin.

12.6. Tout participant qui ne complète pas les trois étapes ne sera pas considéré comme finisher.

12.7. Tous les participants portent une puce jetable pour enregistrer leurs temps et permettre le suivi. Les commissaires doivent approuver ces temps pour valider les résultats.

13. PRIX

13.1. Il y aura une cérémonie de remise des prix à chaque étape et pour chaque catégorie, uniquement pour la catégorie PRO / compétition.

Monteront sur le podium, les trois premiers au classement général masculin et féminin ainsi que les trois premiers de chaque catégorie.

13.2. Classement par équipes : les 3 premiers intégrés marquent des points, et les temps des 3 coureurs sont additionnés. La somme des temps des 3 étapes donne le classement final par équipes.

13.3. Les trophées de la catégorie OPEN seront remis aux 3 premiers du classement GÉNÉRAL de chaque catégorie le dernier jour de la compétition, à l'exception de la catégorie de jour qui n'aura pas de classement GÉNÉRAL, ni de trophées.

13.4. Prix en espèces :

Ranking/Classement	Class 3		
	XC		
	M&W / H&F Elite	M&W / H&F U23	M&W / H&F Junior
1st/ 1er	€ 200,00		€ 65,00
2nd/ 2ème	€ 150,00		€ 50,00
3rd/ 3ème	€ 100,00		€ 30,00
4th/ 4ème	€ 75,00		€ 25,00
5th/ 5ème	€ 50,00		€ 20,00
6th/ 6ème			
7th/ 7ème			
8th/ 8ème			
9th/ 9ème			
10th/ 10ème			
Total	€ 575,00		€ 190,00
Total M&W / H&F	€ 1.150,00		

Pour étape:

Les cinq premiers hommes et cinq premières femmes Élite : 200€ / 150€ / 100€ / 75€ / 50€

Les cinq premiers hommes et cinq premières femmes Junior : 65€ / 50€ / 30€ / 25€ / 25€

Les prix seront versés aux récipiendaires correspondants par virement bancaire dans un délai maximum de deux mois après la course. Le dossier du coureur et le tableau d'affichage de chaque épreuve informeront sur la procédure pour pouvoir recevoir le prix :

Si vous êtes l'un des récipiendaires, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse : rperez@ocisport.net en fournissant votre identification personnelle et bancaire (DNI et coordonnées bancaires), afin que l'organisation puisse valider votre identité et effectuer le virement bancaire correspondant au prix obtenu.

Points UCI :

STAGE RACE		
Rang / Place	Class 3	
	Standings General ELITE/U23	Standings GENERAL JUNIOR
1	10	20
2	6	18
3	4	16
4	2	14
5	1	12
6	X	10
7		8
8		6

9		4
10		2
11		X

La répartition de ces points peut varier selon le règlement de l'UCI.

14. VÉLO

14.1. Le vélo doit respecter le règlement de l'UCI, tant en ce qui concerne les caractéristiques techniques que les mesures de sécurité.

14.2. Les participants peuvent changer de vélo à chaque étape, mais ils ne peuvent pas changer complètement ou le modifier durant l'étape (règlement de l'UCI).

14.3. Les vélos stationnés au parking officiel de la course ne peuvent être retirés que par les participants portant le bracelet avec le numéro de dossard correspondant.

15. ÉQUIPEMENT

15.1. Il est obligatoire de concourir avec le numéro de dossard assigné par l'organisation. Le numéro de dossard doit être placé à l'avant du vélo et à l'arrière du participant. Les deux doivent être clairement visibles et ne peuvent pas être modifiés. Le chip électronique ne peut pas être modifié et est attaché à l'arrière de la plaque.

15.2. Tous les leaders du classement général doivent porter le maillot de leader, remis par l'organisation. Le maillot de leader a un espace vide à l'avant comme à l'arrière réservé aux sponsors du participant.

15.3. Il est de la responsabilité du participant d'afficher ses sponsors dans l'espace réservé du maillot de leader.

15.4. Pour des raisons de sécurité, il est recommandé de porter un téléphone mobile.

15.5. Il peut être nécessaire, lors de certaines étapes, de porter des vêtements chauds spécifiques (imperméable, cuissard thermique, etc.). Le choix du matériel est de la responsabilité des participants.

15.6. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de panne du vélo.

16. SPORT ET NATURE

16.1. Le VTT est un sport compétitif et/ou une activité de loisir qui se déroule dans un environnement naturel, et l'impact qu'il peut avoir sur l'environnement est la responsabilité de tous les participants et des organisateurs. Les participants sont priés de ne pas jeter de déchets sur le parcours et d'être respectueux de l'environnement (ne pas pédaler en dehors des chemins et ne pas prendre de raccourcis pouvant endommager la végétation), de faire preuve de prudence envers les animaux, etc.

16.2. Les commissaires et l'organisation se réservent le droit de disqualifier tout participant ne respectant pas l'environnement ou les propriétés privées rencontrées pendant la course, et de l'expulser sans possibilité de continuer à participer à la compétition.

17. CONSIDÉRATIONS

17.1. Tout participant peut être soumis à un contrôle antidopage conformément à la réglementation de l'UCI.

17.2. Tous les participants doivent respecter les autres cyclistes, les commissaires, les membres de l'organisation, les journalistes et les spectateurs.

17.3. Le parcours de la compétition est tracé exclusivement pour la course et la diffusion du tracé n'est pas autorisée.

17.4. Les commissaires se réservent le droit de disqualifier tout participant ne respectant pas ces considérations et de l'expulser sans possibilité de continuer à participer à la compétition.

17.5. Tous les participants cèdent leurs droits d'image à l'organisation, qui peut utiliser toute photographie ou vidéo dérivant de la compétition.

17.6. L'organisation ne sera pas responsable des dépenses ou dettes pouvant être contractées par les participants durant le déroulement de l'événement.

17.7. Si nécessaire, uniquement en cas de force majeure et afin de garantir le bon déroulement de l'événement et la sécurité de toutes les personnes (participants, commissaires, équipe technique, etc.), l'organisation se réserve le droit de retarder l'heure de départ, de modifier, d'altérer ou d'annuler une étape.

18. RÉCLAMATIONS

18.1. Les réclamations doivent être présentées formellement aux commissaires et seront traitées conformément à la réglementation de l'UCI.

19. PADDOCK

19.1. Aucun participant ni membre de l'équipe ne peut camper ou passer la nuit au paddock, sauf autorisation de l'organisation. Une réservation d'espace doit être faite avec le paiement correspondant dans la zone réservée, vous pouvez la réaliser en envoyant un e-mail à rachel@ocisport.net.

20. ORDRE DE DÉPART

20.1. L'ordre de départ de la première étape sera établi selon le classement du ranking UCI, le ranking XCO et l'ordre d'inscription. Pour le deuxième jour, l'ordre de départ de la course sera : classement UCI et arrivée du jour précédent.

S'INSCRIRE À LA VOLCAT IGUALADA IMPLIQUE L'ACCEPTATION ET LE RESPECT DE CE RÈGLEMENT, AINSI QUE L'ACCEPTATION DE LA LÉGISLATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES ET DE LA POLITIQUE D'ANNULATION.